

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

CANADA-É.-U.—L'OBJECTIF DES NÉGOCIATIONS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre sait-il qu'à certains indices qui se font jour aux États-Unis, il semblerait que le gouvernement américain veuille recourir à des mesures unilatérales pour améliorer sa position commerciale et, si oui, peut-il nous dire si le gouvernement a pris des dispositions pour s'assurer que les relations commerciales canado-américaines soient réglées par négociation de sorte que l'affaire Michelin ne soit pas un exemple de ce que l'avenir nous réserve?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, les journaux spéculeront toujours sur ce que les États-Unis pourront faire ou ne pas faire. Cette question est purement hypothétique. Il demeure que nos deux nations sont engagées dans des échanges commerciaux de l'ordre de 23 milliards de dollars. De par la nature des choses, il y aura des situations agaçantes de temps à autre. Entre-temps, pour ce qui est de l'affaire Michelin, nous avons présenté des instances pressantes aux États-Unis et nous attendons leur réponse.

* * *

• (1500)

L'ÉLECTRICITÉ

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES—LES INTENTIONS DU QUÉBEC QUANT À LA VENTE DE COURANT AUX É.-U.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu du fait que le bill 82 de 1972 de l'Assemblée nationale du Québec concernant l'Hydro-Québec assigne l'exportation d'énergie à la Consolidated Edison ou à l'Administration de l'électricité de l'État de New York à compter du mois de juin 1977 pour une période de 20 ans, le ministre voudrait-il réfléchir à sa réponse à ma question de lundi dernier, notamment que «le Québec n'entend pas vendre l'énergie de la centrale de la baie James aux États-Unis»?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis enchanté de répéter la déclaration que j'ai faite selon laquelle le Québec ne nous a pas informés de son intention de vendre de l'énergie de la centrale de la baie James aux États-Unis.

L'hon. M. Hamilton: Une question que j'ai déjà posée au ministre, mais je vais la répéter. Se peut-il que le ministre ne soit pas au courant du fait que le gouvernement du Québec a modifié sa position?

[L'hon. M. Jamieson.]

L'hon. M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, l'administration du Québec nous a informés qu'elle entend exploiter la puissance d'alimentation de la baie James pour faire face aux charges internes.

L'ÉVALUATION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné la propagande intensive que l'on fait à l'heure actuelle sur le manque d'énergie qui afflige non seulement le continent nord-américain, mais aussi le monde entier, le gouvernement entreprendra-t-il, indépendamment de la Commission nationale de l'énergie qui n'en a pas la possibilité, d'étudier et de réévaluer nos ressources énergétiques, notamment le gaz naturel, le pétrole et l'énergie électrique, ce qui nous mettrait au courant de nos réserves actuelles?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, des études de ce genre sont en cours depuis déjà quelque temps et je m'attends à en déposer les rapports à la Chambre d'ici quelques mois.

* * *

L'IMMIGRATION

LE CAS DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS—LES PERMIS DE TRAVAIL

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dont je lui ai déjà donné avis. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prévues pour aider à résoudre les difficultés qui se présentent à un nombre considérable d'étudiants étrangers qui se trouvent à divers niveaux de leur carrière universitaire et qui se trouvent touchés par les nouveaux Règlements concernant les demandes d'obtention de visas d'immigrants reçus et les demandes d'emploi?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les étudiants étrangers domiciliés au Canada, ils ont été acceptés ici à condition qu'ils soient en mesure de subvenir à leurs besoins, à moins d'une exemption officielle spéciale. En général, la grande majorité d'entre eux devront essayer d'obtenir des visas leur permettant de travailler. Cependant, cela ne signifie pas qu'ils seront dans l'impossibilité d'obtenir des visas d'emploi, pourvu que les postes qu'ils postulent ne puissent être remplis par les Canadiens. Je répète qu'il existe certaines exceptions à cette règle. Je ne peux pas les citer de mémoire, mais des exceptions sont prévues dans le cas des gens qui ont été amenés ici en vertu d'ententes internationales spéciales. Quoi qu'il en soit, en général, nous exigeons de ces immigrants qu'ils essaient d'obtenir des visas d'emploi et j'espère qu'ils seront en mesure de trouver du travail à la condition que ce ne soit pas aux dépens des Canadiens.